

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
- présents : 10  
- votants : 13

**L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept novembre**  
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Evêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie  
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :  
**20 novembre 2025**

**Etaient Présents :**

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain - DUBREUIL Joëlle - BARRANGER Carole - MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane - Bruno MERLIN - ZOETEMELK Danièle - Célestin SALAMONE - LEFRANÇOIS Philippe

**Absents représentés :** ZITOUNI Lydie par BARRANGER Carole, CASCALES Rodolphe par Jean-Marie MORLET, DANET Celine par MERLIN Bruno

**Absents excusés :** KACZOROWSKI Richard, LONGUET Bérangère

**Secrétaire de séance :** Bruno MERLIN

**2025-30 Question diverse : Police Municipale Intercommunale : autorisation donnée au Maire de signer la convention de renouvellement de mise à disposition des agents de la Police Municipale Intercommunale**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 et suivants,

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L511-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 23 mars 2012 relative au recrutement d'agents de Police Municipale pour les mettre à disposition des communes membres intéressées,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2018 approuvant la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2018-2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 03 octobre 2025 autorisant le Président du Conseil Communautaire à signer la convention de mise à disposition des agents de la Police Municipale Intercommunale.

VU le projet de convention ci-annexé,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux de poursuivre la politique intercommunale de prévention de la délinquance, déclinée dans la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'établir une convention fixant les modalités d'organisation et de financement de la mise à disposition des agents de police municipale et de leurs équipements,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de renouvellement de mise à disposition des agents de la Police Municipale Intercommunale.

**VOTE :** Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait conforme à l'original

Fait à Germigny l'Evêque, le 28/11/2025  
Le Maire, Aline MARIE MELLARE

